


VILLE DE WATTRELOS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 10/01/2023
Reçu en préfecture le 10/01/2023
Publié le 
ID : 059-265906503-20230107-D_2022_01_05-DE

**BUDGET CCAS PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES- MESURES
CONSERVATOIRES 2023**

DELIBERATION N° 5
Date : SAMEDI 7 JANVIER 2023

Rapporteur :
Monsieur Dominique BAERT
Maire, Président du C.C.A.S.

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise, dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire, Président de droit du CCAS, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Annule et remplace la délibération n° 62 du 10 décembre 2022.

Monsieur le Président propose l'ouverture des crédits suivants pour l'exercice 2023 :

CCAS PRINCIPAL :

Chapitre 16 500 €
Chapitre 20 12 500 €
Chapitre 21 12 500 €

RA ROSELIERE :

Chapitre 16 2 600 €
Chapitre 21 16 200 €

RA TOUQUET :

Chapitre 16 2 000 €
Chapitre 21 32 700 €

RA HOUZARDE :

Chapitre 16 2 000 €
Chapitre 21 17 500 €

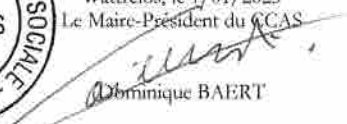
RA PARC :


Chapitre 16 2 200 €
Chapitre 21 13 100 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application
de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée
par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Wattrelos, le 7/01/2023
Le Maire-Président du CCAS


Dominique BAERT



Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le



ID : 059-265906503-20230107-D_2022_01_05-DE

DEPARTEMENT DU NORD
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WATTRELOS**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

Samedi 7 janvier 2023 – 9h00

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 08

Monsieur Benjamin CAILLIERET, Vice-Président délégué
Mesdames Françoise CLAIS, Jocelyne LEFEVRE, Laureen LEMOINE,
Messieurs, Patrick DUPONCHEEL, Claude LECLUSE, Pascal LUCAS, Christophe RICCI,
Administrateurs

Absence excusée avec pouvoir : 02

Monsieur Veysal KIRAZ
Madame Arlette ROUSSEL

Absence excusée sans pouvoir : 03

Monsieur Dominique BAERT
Madame Danielle CUCHERE
Madame Laura DELPLANQUE

Absence :

Président de séance :

Monsieur Benjamin CAILLIERET, Vice-Président délégué

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le



ID : 059-265906503-20230107-D_2022_01_05-DE